

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 5

Objet :

*Adhésion association
ANDES*

Date de convocation :

21 septembre 2020

Date d'affichage :

21 septembre 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt

Le 1^{er} octobre à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents Excusés : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne ARRESTIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la commune, il convient de faire adhérer la commune à l'association ANDES (Association nationale des Elus en charge du sport).

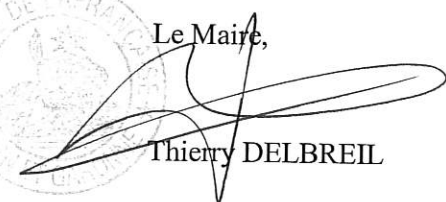
En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Le montant annuel de cotisation est de 110 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer à l'association ANDES, de s'engager à verser la cotisation correspondante, soit 110 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire en lien avec l'association ANDES.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL